

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 décembre 2015

Etaients présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, INCAGARAY René, PRIBAT André, GARCIA Patrice, ELICABE Yves, UTHURRY Dominique, ELICABE Nicolas, PARADIS Sébastien ; Mmes IRIART Hélène,

Absents excusés : SOLANILLE Aurélie, IRIART Otxanda

Secrétaire de séance : Hélène Iriart

### ❖ Point SALA

#### ➤ Travaux :

- L'entreprise Laborde a commencé les travaux de revêtement : béton balayé sous le préau et autour de la salle communale. Suite à partir du 7 janvier 2016 : béton taloché au niveau de l'aire de jeu du fronton et stabilisé sur le boulodrome.
- Murs d'enceinte : réfection en cours
- Isolation phonique de la salle pratiquement terminée
- Rail rideau séparatif de la salle installé
- Menuiseries intérieures en cours
- Devis demandé pour un abri derrière le fronton (rangement tables, chaises,...)
- Aménagement départementale : Dossier de consultation des entreprises sera normalement disponible cette fin de semaine pour mise en ligne. Enveloppe prévue : environ 175 000€ dont la moitié pour la commune.
- Cabine téléphonique : un point phone au même endroit ou sous l'abribus.

#### ➤ Financement :

- Montant travaux déjà réglé : 330 000€
- Sollicitation des acomptes sur les différentes subventions (DETR, Conseil Départemental) effectuée.
- Préparation tarifs à appliquer pour location salle

### ❖ Dossiers EYHERABIDE (Alos) et ETXART (Abense)

#### ➤ EYHERABIDE Alos

Le Maire rappelle qu'une procédure d'abandon de parcelle a été initiée par un procès-verbal provisoire, affiché au niveau de la maison et dont la publicité est apparue sur un journal local, conformément à la loi. L'indivision a six mois pour mettre fin à cet état, en réhabilitant le mur de soutènement du jardin et en effectuant les travaux de consolidation de la maison. Le procès-verbal provisoire prend fin début février 2016. A l'issue, si les travaux demandés ne sont pas faits, le conseil délibérera pour lancer la procédure finale : procès-verbal définitif et expropriation. A cet effet, il convient d'ores et déjà de travailler sur le projet support qui servira à la déclaration d'utilité publique : aménagement et sécurisation de la voie communale et/ou réhabilitation de la maison (bail à réhabilitation).

➤ ETXART Abense

Suite au courrier adressé après la dernière réunion du conseil, trois réponses favorables à une vente à la commune sur les quatre parties de l'indivision. Le dernier indivisaire n'a pas répondu et est injoignable malgré plusieurs sollicitations. Sachant que ce n'est pas la première fois, le Maire propose au conseil d'entamer une nouvelle procédure d'abandon de parcelle. La première étape étant de rédiger un procès-verbal provisoire.

Voir dans quelle mesure l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) peut nous aider sur ces deux dossiers.

**Accord du conseil municipal**

❖ **AGENDA ACCESSIBILITE**

Accord du conseil municipal pour faire appel aux services de l'Appl dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Coût prestation de l'APGL : 8 ½ journées à 239€ Environ 1 900€ pour 4 bâtiments.

**Accord du conseil municipal**

❖ **ECRITURES COMPTABLES FIN D'ANNEE**

Virement de crédit du 61522 au 6450 pour la somme de 600€

Régime indemnitaire : 2,72% pour les deux agents.

**Accord du conseil municipal**

❖ **SIGOM**

- Point post crue : l'important épisode pluvieux des 24 et 25 novembre a permis de constater que si les travaux déjà effectués sur le Saison ont atténués les conséquences de la très brutale montée des eaux : près de 3m en douze heures ! A comparer à celle de février 2014 (1,70m en 24h...), la rivière a malgré tout débordé au niveau de Gaineko Urupea. Après visite avec le technicien du SIGOM sur les différents sites impactés, il est convenu que quelques travaux de restauration seront effectués en même temps que le reliquat de ceux prévus à l'origine (ouverture d'un autre chenal secondaire au saliga côté Tardets). Ceci tout en restant dans l'enveloppe de financement prévu.
- Natura 2000 : Réunion publique prévue en début d'année 2016 (fin janvier ou début février) avec présence souhaitée du monde agricole pour présentation des incidences.

❖ **DIVERS**

- **Schéma assainissement**
  - Réunion prévue début janvier avec les financeurs
  - Lancement des mesures et différents diagnostics
- **Vente à Bordachar (sur site Sala): surface à valider**
  - Modification de la délibération prise en juillet 2013 pour préciser la surface définitivement vendue (82m<sup>2</sup>). **Accord du conseil municipal**
- Accord du conseil municipal pour participer, au prorata des enfants scolarisés, à la **réfection du réseau informatique de l'école primaire de Tardets**. (876, 68€ à régler à la mairie de Tardets sur l'exercice 2016)

➤ **Remboursement Maitena**

- Deux factures du site internet payées par Maitena pour la somme de 39,71 €

➤ **INFO SAEP :**

- Yves, délégué au SAEP fait savoir aux agriculteurs et industriels, qu'il convient de contrôler très régulièrement la consommation d'eau au compteur, la loi ayant annulé la possibilité de leur faire des dégrèvements en cas de consommation excessive due à des fuites au niveau des canalisations enterrées.

➤ **Point intercommunalité**

Le Maire rappelle que tous les conseils municipaux des communes du Pays Basque ont été sollicités pour avis sur la proposition du Préfet concernant la création d'une communauté d'agglomération à l'échelle du Pays Basque.

Résultat : 72% des communes représentant 66% de la population sont d'accord avec cette proposition.

Des ateliers d'approfondissement concernant les compétences, le mode de gouvernance et l'évolution de la fiscalité sont en cours. A l'issue (début avril 2016), un memento synthétisant le résultat de cette réflexion sera adressé à tous les conseillers municipaux afin qu'ils puissent se positionner en toute connaissance de cause lors du vote décisif qui aura lieu vers la fin du second trimestre 2016.

➤ **Info SDEPA**

- Groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les équipements et bâtiments d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36KV
- Groupement de commande pour l'achat de gaz naturel (voir si pour les bâtiments communaux on peut y prétendre).

➤ **Rapport sur le prix et la qualité du Service Public assainissement 2015**

- Présenté au conseil municipal et approuvé à l'unanimité.